

Le présent formulaire vous permet, selon le cas, de nommer des intervenants au contrat, d'en ajouter ou de modifier les choix que vous avez faits avant le décès du rentier. **Veuillez remplir uniquement les sections pour lesquelles une demande est effectuée.**

Selon les choix que vous faites, il pourrait y avoir une incidence sur votre contrat advenant le décès d'une des parties nommées au contrat. Nous vous suggérons de consulter votre conseiller afin qu'il vous guide dans l'élaboration d'une planification successorale adaptée à votre situation personnelle. Pour plus de détails, vous référer au Contrat de rente épargne (IND247).

Si vous nommez un preneur subsidiaire (subrogé au Québec) et/ou un rentier successeur, il ne peut pas être bénéficiaire primaire, secondaire ou subsidiaire (subrogé au Québec).

1. Renseignement sur le preneur Ces renseignements doivent être les mêmes que ceux inscrits au formulaire d'adhésion.

Nom	Prénom
Nom du co-preneur (s'il y a lieu)	Prénom
N° d'adhésion : _____ si le changement ne concerne qu'un seul régime	
OU	
N° d'investisseur : _____ si vous voulez appliquer le changement à tous vos régimes	

2. Planification successorale

CELI – Preneur subsidiaire (subrogé au Québec)

Seul le conjoint peut être nommé. Au décès du preneur, le contrat demeure en vigueur, le survivant du preneur acquiert tous les droits du preneur découlant de l'arrangement, et le droit inconditionnel de révoquer tout bénéficiaire désigné.

Nom	Prénom	N° d'assurance sociale ¹
Adresse (N°) (si elle est différente de celle du preneur)	Rue	App.
Ville	Province	Code postal
Téléphone (résidence)	Téléphone (bureau)	Poste
		Courriel
		Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin
		Langue : ☐ Anglais ☐ Français

1. Utilisé uniquement à des fins fiscales.

3. Changement de bénéficiaire

Révocable : vous pouvez changer de bénéficiaire en tout temps en faisant une demande écrite.

Irrévocable : vous pouvez changer de bénéficiaire seulement en fournissant l'un des trois documents suivants :

- 1) Renonciation écrite du bénéficiaire irrévocable actuel (voir la section 5 du présent formulaire)
- 2) Jugement de divorce (si le bénéficiaire irrévocable actuel est l'ex-conjoint(e))
- 3) Attestation de décès (si le bénéficiaire irrévocable actuel est décédé)

Un enfant mineur désigné de façon irrévocable ne pourra modifier le caractère irrévocable de la désignation avant qu'il devienne majeur.

L'union civile a les mêmes effets que le mariage lorsqu'elle est contractée suivant les normes devant un célébrant compétent et est enregistrée auprès des autorités provinciales.

☐ Désignation de bénéficiaire(s) (remplir le reste de la section 4) ☐ OU ☐ Succession (ce terme inclut notamment les ayants droit, les ayants cause ou les héritiers légaux)

Bénéficiaire(s) primaire(s)

Au Québec, la désignation de l'époux ou du conjoint uni civilement est irrévocable, à moins de cocher la case «révocable».

Si un bénéficiaire irrévocable est désigné, il devra donner son consentement pour toute modification future à la désignation de bénéficiaire et pour tout retrait des sommes.

Nom	Prénom	Lien avec le rentier (ou, au Québec, lien avec le preneur)			%	Révocabilité du bénéficiaire primaire		Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)
		Conjoint	Conjoint de fait	Autre		Révocable	Irrévocable	
		☐	☐			☐	☐	A A A A M M J J
		☐	☐			☐	☐	A A A A M M J J
		☐	☐			☐	☐	A A A A M M J J
		☐	☐			☐	☐	A A A A M M J J

Bénéficiaire(s) secondaire(s) ou bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (facultatif)

Si le bénéficiaire primaire est une entité (compagnie, fiducie, succession, etc.), vous ne pouvez pas désigner de bénéficiaire secondaire ou subsidiaire.

Sélectionner un seul type de bénéficiaire et remplir le tableau.

☐ Bénéficiaire(s) secondaire(s)

Au décès d'un bénéficiaire primaire, le(s) bénéficiaire(s) secondaire(s) qui lui est (sont) lié(s) le remplace(nt).

Chaque bénéficiaire secondaire doit être lié à un ou plusieurs bénéficiaires primaires.

☐ Bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (subrogé au Québec)

Un bénéficiaire subsidiaire recevra la prestation de décès si le ou les bénéficiaires primaires sont tous décédés.

Nom	Prénom	Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)	%	À remplir seulement si vous nommez un (des) bénéficiaire(s) secondaire(s)
				Nom, prénom du bénéficiaire primaire lié ²
		A A A A M M J J		
		A A A A M M J J		
		A A A A M M J J		

1. Le pourcentage total des bénéficiaires secondaires liés à un même bénéficiaire primaire doit être égal à 100 %.

2. Si vous nommez un (des) bénéficiaire(s) subsidiaire(s) et avez inscrit de l'information à cette section, celle-ci ne sera pas considérée.

Renseignement sur le fiduciaire (ne s'applique pas au Québec)

Remplir cette section seulement s'il s'agit d'un bénéficiaire mineur. Un fiduciaire doit être nommé pour recevoir au nom du bénéficiaire mineur tout versement jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de la majorité. Au Québec, le paiement sera effectué au nom du bénéficiaire mineur et transmis au(x) parent(s) ou au tuteur légal de ce bénéficiaire.

Nom du fiduciaire

Lien du fiduciaire

4. Consentement du bénéficiaire irrévocable actuel (s'il y a lieu)

Je, _____, désigné(e) à titre de bénéficiaire irrévocable dans le cadre de l'adhésion identifiée à la section 1 du présent formulaire, consens à la (aux) désignation(s), ajout(s) ou modification(s) tel que demandé ci-dessus.

X

Signature du bénéficiaire irrévocable actuel

A | A | A | A | M | M | J | J

5. Signature du preneur

J'autorise Beneva inc. à effectuer le(s) désignation(s), ajout(s) ou modification(s) tel que demandé ci-dessus. Je comprends que la validité du changement ou de la désignation de bénéficiaire demeure soumise aux lois applicables.

X

Signature du preneur

Date

X

Signature du co-preneur (s'il y a lieu)

Date

Beneva vous rappelle qu'elle accorde une grande importance à la protection de vos renseignements personnels. Pour en connaître davantage sur nos pratiques, nous vous invitons à consulter notre *Énoncé de confidentialité* au www.beneva.ca